



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nadine Lauverjat - Chargée de mission • mdrgf2@wanadoo.fr • Tel/Fax : 01 45 79 07 59 ou 06 87 56 27 54

François Veillerette - Président • Tel : 06 81 64 65 58 • mdrgf@wanadoo.fr

www.mdrgf.org

Législations Européennes sur les pesticides : Des objectifs chiffrés de réduction d'utilisation des pesticides, un volonté affirmée de protéger les populations vulnérables ... Une première étape et un premier vote plutôt positif.

26 juin 2007 – La Commission environnement (COM ENVI) a aujourd'hui voté pour certains textes européens¹ - stratégie thématique et de la directive-cadre sur l'utilisation durable des pesticides - en discussion au sein de l'UE. Des satisfactions et des progrès à faire.

Le MDRGF est satisfait de constater qu'une partie du travail entamé a porté ses fruits. Les membres du Parlement européen de la COM ENVI ont adopté une partie des mesures soutenues par les ONG environnementales, visant à réduire l'exposition aux pesticides et les risques liés à leur utilisation, mais il reste encore des progrès à faire.

Points positifs :

- Reconnaissance de la nécessité de **réduire l'utilisation des pesticides**. Il n'est plus uniquement question de la réduction des risques comme cela était prévu dans la première proposition de la commission (et comme cela est écrit dans le plan français proposé en juin 2006²). Cette proposition de réduction d'utilisation (basée sur l'IFT³) est aussi reprise pour les **Plan d'actions nationaux** qui devraient se fixer des objectifs de réduction de **25% en 5 ans et de 50% en 10 ans**, ce que malheureusement ne s'imposera pas l'UE.
- **adoption de mesures financières visant à développer la production intégrée** (taxes ou redevances); il y a aussi une incitation forte en direction des Etat membres pour qu'ils prennent les mesures nécessaires visant à développer l'agriculture biologique et privilégier la production intégrée⁴, dont un cadre général devra être fixé au niveau de l'UE
- adoption de la mesure visant à mettre en place des « **zones tampon** » **le long des cours d'eau de 10 m minimum** (et non uniquement de 5m comme cela est actuellement le cas dans le plan français)
- si il y a une **prise en compte des populations vulnérables** (enfants, femmes enceintes...) notamment en interdisant l'usage des pesticides dans les endroits où ces populations pourraient être exposées (écoles...); il n'y malheureusement pas de périmètre de sécurité chiffré fixé pour ces zones

Bémols :

- les parlementaires n'ont pas souhaité que soit adopté des « cahier des charges » par cultures pour ce qui est de la production intégrée comme nous le souhaitions (les Etats membres pourront s'en doter si ils le souhaitent – cette mesure ne sera pas imposée)
- l'interdiction des pulvérisations aériennes est admise comme dans la première version du texte mais conserve la possibilité aux personnes/organisations, souhaitant recourir à cette méthode, de demander des dérogations (certes plus strictes que dans la première version du texte notamment interdiction d'utiliser en pulvérisation aérienne des pesticides dangereux pour les milieux aquatiques...)
- il n'y a pas n'ont plus d'objectifs chiffrés concernant le développement de la production biologique dans l'UE

Tous les parlementaires devront ensuite s'exprimer sur les textes adoptés lors des votes en plénière au parlement à l'automne prochain. Ils n'est pas du tout certain que le texte puissent rester en l'état.

« Même si nous notons un certain nombre de faiblesses, nous sommes plutôt satisfaits de cette première étape, qui est plus ambitieuse que ce que proposait la commission. Ces recommandations assurent une meilleure protection de la population et de notre environnement. Il sera du devoir du parlement en session plénière d'adopter une position au moins aussi satisfaisante, nous serons très vigilant là-dessus. Il sera en outre du devoir de la France de soutenir et préserver ces positions si elle souhaite être en cohérence avec les objectifs que semblent vouloir se fixer notre Président de la république dans le cadre du futur « Grenelle de l'environnement. » déclare François Veillerette, président du MDRGF.

Contact : François VEILLERETTE – 06 81 64 65 58 Nadine LAUVERJAT – 06 87 56 27 54

¹ Plus d'informations sur: http://www.mdrgf.org/news/news072105_Pesticides_Legislation_europe.html

² Plus d'informations sur: http://www.mdrgf.org/news/news062806_planMEDD_pesticides.html

³ Indice de Fréquence de Traitement

⁴ <http://www.mdrgf.org/31agrintegre.html>